



Fréjus 100% Nature

Cœur Historique - Fréjus

Samedi 2 et dimanche 3 octobre 2021 de 10h00 à 18h00

Règlement « Association »

Contexte particulier en lien avec la situation sanitaire du COVID 19 : Si le nombre de places disponibles venait à être limité en raison d'un risque sanitaire majeur et, afin d'assurer la qualité de la manifestation « *Fréjus 100% Nature* », le comité pourrait être conduit à ne pas retenir toutes les candidatures déclarées recevables.

ARTICLE 1 - Conditions d'admission / Sélection

Tous les dossiers de demande de participation sont obligatoirement soumis à l'avis du Comité de Sélection dont les décisions sont souveraines. Il n'a pas à justifier ses décisions.

Chaque candidature fera l'objet d'une réponse individualisé précisant si la participation a été retenue ou non.

Le Comité de Sélection sera attentif :

- au statut de l'association et qu'elle soit en règle avec les différents organismes sociaux ou fiscaux,
- À l'équilibre et la cohérence du nombre de places disponibles en fonction du nombre d'associations.

La sélection entraîne l'accord définitif des exposants retenus qui s'engagent à respecter les modalités de participation précisées par le présent règlement.

ARTICLE 2 – Qualité des produits exposés et agencement des stands

L'association présentera son stand de la façon la plus attrayante possible.

L'association doit jouer un rôle d'éducation auprès d'un public, souvent mal informé, mais de plus en plus réceptif, et participer à l'enrichissement de sa connaissance.

L'association ne peut présenter sur son stand que les produits ou services énumérés dans la demande d'admission et acceptés par l'organisateur comme correspondant aux attentes de la manifestation.

Le Florus 2 – 249, rue Jean Jaurès – CS 50123 – 83618 FRÉJUS CEDEX – Tél. 04 94 51 83 83 – www.frejus.fr
RCS FREJUS 338 260 599 - SIRET 338 260 599 000 26 – REGISTRE ATOUT France IM 083160003 – N° Licence entrepreneur de spectacles L-R-20-7597

Page 1 sur 3

Pour les activités d'accueil, d'information, de promotion/communication,
de production/commercialisation,
de création et gestion d'événements



Activities of reception and information,
Production, marketing and sale of tourists services and products,
event development and management

ARTICLE 3 – Inscription

Pas de frais de participation pour les associations. L'inscription devra être transmise au plus tard le 6 septembre 2021.

Fournir également une attestation d'assurance.

Il est interdit aux associations de céder, de sous louer, de partager ou transférer tout ou partie de l'emplacement attribué.

Contexte particulier en lien avec la situation sanitaire du COVID 19 : En raison de la situation exceptionnelle, les règlements des exposants retenus ne seront encaissés que la semaine précédant la manifestation.

ARTICLE 4 - Organisation

Les responsables de l'organisation sont les seules habilités à :

- Autoriser l'installation de chaque exposant ;
- Désigner les emplacements ;
- S'assurer du bon déroulement de la manifestation et de prendre toutes mesures utiles.

AUCUN VÉHICULE NE SERA ADMIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA MANIFESTATION DURANT LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC, LES 2 ET 3 OCTOBRE 2021 DE 10h00 À 18h00.

Les associations s'engagent à demeurer présents durant les deux jours de la manifestation «FREJUS 100% NATURE».

Aucune installation ne sera autorisée le samedi 2 octobre après 10h00 ainsi qu'aucun démontage anticipé le dimanche 3 octobre avant 18h00.

Il est expressément demandé à tous les exposants de respecter les sites mis à leur disposition, de se conformer aux règles en vigueur dans la Commune et d'éviter toute nuisance.

Tout exposant est tenu de laisser son emplacement propre lors de son départ. La manifestation étant engagée dans une démarche de réduction des ordures ménagères résiduelles, les exposants devront procéder au tri sélectif de leurs déchets.

Tout exposant veillera à avoir un comportement garantissant la meilleure image de marque de la manifestation « FREJUS 100% NATURE »

ARTICLE 5 – Assurances

L'exposant devra avoir souscrit une assurance pour la durée de la manifestation, les organisateurs déclinant toute responsabilité en cas de vol ou de dommages. Il joindra l'attestation à l'envoi de sa candidature.

Pour mémoire : l'organisateur prendra à sa charge le gardiennage de nuit du site et non des stands.

ARTICLE 6 – Hébergements

Des hébergements à proximité peuvent être proposés.

Une liste de ces possibilités d'hébergement est à la disposition des participants sur simple demande à l'Office de Tourisme tourisme@frejus.fr (04 94 51 83 83) et sur le site internet www.frejus.fr

Le Florus 2 – 249, rue Jean Jaurès – CS 50123 – 83618 FRÉJUS CEDEX – Tél. 04 94 51 83 83 – www.frejus.fr
RCS FREJUS 338 260 599 - SIRET 338 260 599 000 26 – REGISTRE ATOUT France IM 083160003 – N° Licence entrepreneur de spectacles L-R-20-7597

Page 2 sur 3

ARTICLE 7 – Communication

Afin de concevoir les différents supports de communication dédiés à l'édition 2021 de « FREJUS 100% NATURE », une description de votre société nous est nécessaire.

L'absence de cette information après le 6 septembre 2021 désengage la responsabilité de l'organisateur concernant la mention ou non de votre activité.

Le non-respect de l'un ou l'autre des articles de ce règlement expose le participant à se voir interdire la participation à l'événement « FREJUS 100% NATURE ».

Je soussigné

atteste avoir pris connaissance du « RÈGLEMENT » et s'engage à en respecter scrupuleusement les modalités.

Fait à : _____ le _____

Cachet et Signature :

Règlement à retourner avant le 6 septembre 2021 à :

OFFICE DE TOURISME DE FRÉJUS
« Le Florus II » - 249, Rue Jean Jaurès - CS 50123 - 83618 FRÉJUS CEDEX
Tél. 04 94 51 83 83 - Fax 04 94 51 00 26 - Internet : www.frejus.fr
Contact :
@ : philippe.garon.tourisme@frejus.fr - ☎ : 06 19 49 02 66

Le Florus 2 – 249, rue Jean Jaurès – CS 50123 – 83618 FRÉJUS CEDEX – Tél. 04 94 51 83 83 – www.frejus.fr
RCS FREJUS 338 260 599 - SIRET 338 260 599 000 26 – REGISTRE ATOUT France IM 083160003 – N° Licence entrepreneur de spectacles L-R-20-7597

Page 3 sur 3

Pour les activités d'accueil, d'information, de promotion/communication,
de production/commercialisation,
de création et gestion d'événements



Activities of reception and information,
Production, marketing and sale of tourists services and products,
event development and management

OFFICE DE TOURISME
CATÉGORIE 1